

# **Rapport Général de l'Atelier sur „L'Impact de l'Accord de Partenariat Economique ACP/UE sur les pays de la CEDEAO“**

Date : 14 - 16 septembre 2004

Bénin Marina Hôtel  
Cotonou - Bénin

Organisé par : La Friedrich Ebert Stiftung (FES) en collaboration avec le Ministère des Finances et de l'Economie

Elaboré par : Dr. Jean-Cocou KPADE ([jackpade@yahoo.fr](mailto:jackpade@yahoo.fr))

## **Introduction**

Du 14 au 16 septembre 2004, s'est déroulé à Cotonou, au Bénin Marina Hôtel, l'Atelier régional sur le thème : « L'Impact de l'Accord de Partenariat Economique ACP/UE sur les pays de la CEDEAO ». Cet atelier s'inscrit dans le cadre des activités de la Friedrich Ebert Stiftung visant à accompagner la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou dans lequel les négociations sur les APE régionaux, compatibles avec les normes de l'OMC, occupent une place essentielle.

Ont pris part aux travaux, une trentaine de participants représentant les responsables principaux en charge du commerce dans les pays de la CEDEAO y compris la Mauritanie, les organisations régionales CEDEAO et UEMOA ainsi que des chercheurs/universitaires d'Afrique et d'Allemagne. L'objectif principal de cet atelier qui fait suite à celui tenu à Hambourg (Allemagne) en décembre 2003, est de servir de cadre de diagnostic et de réflexion des effets probables des Accords de Partenariat Economiques.

Les temps forts ayant marqué les trois jours de travaux sont retracés à travers ce rapport général suivant leur déroulement chronologique.

## **Mardi 14 septembre 2004**

### **Cérémonie d'ouverture**

Introduisant l'atelier, M. Axel SCHMIDT, de la FES, a d'abord souhaité la bienvenue aux participants avant de présenter le cadre ainsi que les raisons ayant motivé le choix porté sur Cotonou pour abriter cet atelier.

Pour M. SCHMIDT, l'initiative de la FES d'enrichir le débat sur les effets de l'APE avec des arguments empiriques dans le souci de faciliter la tâche des négociateurs connaît un aboutissement heureux avec la présentation officielle de l'étude de l'Institut de Hambourg (HWWA) portant sur les probables effets commerciaux et budgétaires du futur APE entre les pays de la CEDEAO, y compris la Mauritanie et l'UE. Remerciant particulièrement l'équipe de réalisation de l'étude, il a exprimé son souhait de voir le réseau d'instituts de recherche progresser et jouer pleinement le rôle d'orientation des réflexions en vue d'améliorer la politique de négociation des APE.

Après cette allocution, l'honneur est revenu au Ministre béninois des Finances et de l'Economie, M. Grégoire LAOUROU, de procéder à l'ouverture officielle de l'atelier. Dans son allocution d'ouverture, le Ministre des Finances et de l'Economie a souhaité, au nom du Gouvernement béninois et en son nom propre, un bon séjour au Bénin à tous les participants et salué le Gouvernement allemand et les chercheurs pour leurs efforts croissants de bonne gestion des économies africaines.

Pour M. le Ministre, les Accords de Partenariat Economiques constituent un enjeu majeur dont l'évaluation des coûts préoccupe les administrations ainsi que les ONG du sud et du nord. En effet, une telle évaluation facilitera la préparation de nos économies et l'identification des mesures d'accompagnement nécessaires afin de rendre les APE supportables.

Aussi, selon le Ministre, l'initiative du présent atelier vient à juste titre pour répondre aux questions fondamentales, à savoir : Que peuvent apporter les APE aux économies africaines ? Que coûtent ces APE et comment faire face à ces coûts ?

Pour finir, le Ministre a procédé à l'ouverture officielle de l'atelier tout en exhortant les participants à faire des propositions pertinentes pour renforcer les capacités des négociateurs.

### **Première session**

#### **Les négociations courantes entre la CEDEAO et l'UE de l'Accord de Partenariat Economique**

##### ***Première Communication : „La feuille de route des négociations“***

par M. Koman ADOU, Secrétariat de la CEDEAO, Abuja/Nigeria

Dans son exposé, le communicateur a présenté la feuille de route, décrit l'état de préparation de l'APE ainsi que les étapes prochaines. Articulée autour de trois termes (approfondissement du processus d'intégration ouest-africaine, amélioration de la compétitivité à travers le renforcement des capacités et mise à niveau, préparation et conduite des négociations), la feuille de route devant servir de guide de négociation adoptée entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest à Accra le 04 août 2004 marque un pas important en matière de préparation des APE. Pour mieux cerner ses priorités de développement, la CEDEAO a entrepris une série variée d'études depuis la conclusion de l'Accord de Cotonou en 2000, notamment sur le TEC en vue d'une union douanière, sur la comptabilité des politiques commerciales, sur l'agriculture, etc. Ces préparations des négociations continueront suivant un calendrier indicatif des négociations comprenant la fixation du cadre de référence de l'APE dans les domaines prioritaires d'intégration économique et commerciale ouest-africaine d'ici 2005, la définition de l'architecture globale de l'APE à l'horizon 2006 et enfin les négociations de libéralisation et de conclusion de l'APE fin 2007.

##### ***Deuxième Communication: „Les négociations de l'APE vues de l'Europe“***

par M. Jean-Luc SENOU, Représentant Résident de la Commission de l'UEMOA auprès de l'Union Européenne, Bruxelles

Après avoir abordé l'état d'avancement des processus régionaux des négociations des APE, cette communication a présenté une perception européenne de la deuxième phase de négociation des APE sur la base de laquelle une conclusion en guise de recommandation a été tirée.

Au sujet du processus régional de négociation, le communicateur a mis en exergue la définition d'une configuration géographique (un processus d'intégration régionale), l'adoption d'un mandat de négociation, l'adoption d'une structure régionale de négociation, la feuille de route des négociations ainsi que les priorités et le calendrier des négociations.

Concernant la perception européenne, les APE font partie intégrante de l'Accord de Cotonou et sont perçus comme des instruments privilégiés de développement. Tout porte donc à croire qu'il s'agit, pour l'UE, de soutenir la flexibilité et l'asymétrie des APE et d'aider les Etats ACP à mieux profiter des APE.

Sur cette base, le communicateur a formulé trois conclusions principales, notamment i) la nécessité d'une convergence entre l'UE et les différentes régions sur les objectifs de l'APE (réduction de la pauvreté, développement durable et insertion des pays ACP dans l'économie mondiale) ; ii) une convergence avec l'UE sur la priorité de construction des marchés régionaux (approfondissement de l'intégration régionale) et iii) des défis à l'importation, notamment l'ouverture des marchés ACP à l'UE. Face à ces enjeux majeurs pour ces petits pays, le communicateur a recommandé plus d'ambition envers les questions commerciales à caractère de développement comme les investissements, la concurrence, la propriété intellectuelle. Pour finir, la communication a insisté sur l'urgence des dispositions d'accompagnement des économies de la région aussi bien au niveau régional que panafricain dans la mesure où la simple libéralisation ne suffit guère pour enclencher la croissance.

#### **Première discussion:**

Après ces deux exposés, un débat riche et varié a été instauré au cours duquel plusieurs préoccupations ont été soulevées par les participants et des contributions apportées pour appuyer/approfondir les communications. Au nombre des principales préoccupations, il y a lieu de citer :

- La question du financement des différents coûts d'ajustement induits par la mise en œuvre de l'APE, et notamment celle du financement de projets d'investissement par l'UE, des compensations des pertes de recettes fiscales engendrées par le désarmement douanier vis-à-vis de l'UE, ainsi que des activités de mise à niveau des économies des pays de la région ;
- la prise en compte de certaines questions de Singapour dans les négociations avec l'UE, en raison des effets positifs attendus des questions liées à la concurrence, l'investissement et la facilitation du commerce dans le cadre des relations futures entre la région et l'UE ;
- la question des règles d'origine (obstacles majeurs des échanges) qui ne cessent d'évoluer et leur prise en compte dans les études d'impact ;
- la philosophie ayant guidé d'autres régions dans la détermination des structures de négociations en se référant à l'approche adoptée par certaines organisations comme le Mécanisme Régional de Négociation des Caraïbes (MRNC), SADC et ESA/COMESA en Afrique Orientale et Australe ;
- la situation des pays de la CEDEAO ayant le statut de PMA, au regard de l'application de la réciprocité qui caractérise les APE ;
- les implications du choix de la Mauritanie de négocier l'APE dans le cadre de la configuration géographique de la CEDEAO alors qu'elle n'en est plus membre ;
- les impacts de l'élargissement de l'UE tant sur les négociations des APE que sur la coopération pour le financement du développement et la délocalisation des entreprises européennes vers nos marchés considérés généralement comme peu solvables ;
- le temps relativement long pour l'adoption de la feuille de route (ou faut-il suivre l'exemple de l'Afrique Australe où des Etats négocient directement et où l'adoption a été rapide).

Par rapport à ces préoccupations exprimées par les participants, les communicateurs ont à tour de rôle apporté des éléments de réponses. De ces approches de solutions développées, il ressort que :

- au sujet du financement, ce serait comme si un enfant, sans finir le plat de riz à lui servi, demande déjà d'en ajouter. Donc, la demande de ressource additionnelle se comprend mal dans la mesure où l'UE et l'Afrique de l'Ouest s'engagent par ces

accords d'accorder une importance au développement et s'accordent à financer des projets identifiés pour accompagner l'Accord ;

- en ce qui concerne les questions de Singapour, il importe qu'elles soient aussi intégrées dans les APE, en tenant compte de l'évolution à Doha relative seulement à la facilitation du commerce ;
- la clarification de la situation de la Mauritanie est en discussion, elle pourrait négocier avec la structure régionale sans toutefois intégrer la CEDEAO, mais dans ce cas, elle doit tout au moins négocier un accord de libre échange avec la CEDEAO ;
- il y a lieu de renforcer la capacité de nos institutions afin de les rendre véritablement fonctionnelles et aptes à jouer pleinement leur partition en tant qu'organisations régionales de négociation ; à cet égard, la construction du marché régional est une urgence ;
- pour l'UE, l'Accord de Cotonou prône la réciprocité pour être conforme à l'OMC ;
- la volonté de certains pays de s'impliquer davantage est absolument compréhensible, toutefois, un niveau de décision harmonisé est à privilégier.

## Deuxième session

### **Projets de recherche courants et discussion**

#### **„L'impact de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne sur l'économie béninoise“**

par M. Epiphane G. ADJOVI, Ministère des Finances et de l'Economie, Bénin

Cette communication est basée sur une étude réalisée pour l'administration béninoise visant à réfléchir sur les conséquences des effets possibles des APE sur l'économie béninoise et ainsi formuler des politiques d'actions envers trois ministères sectoriels en charge de l'agriculture, du commerce et des finances. L'approche méthodologique a consisté en un aperçu historique des APE, un état des lieux de l'économie du Bénin, l'étude d'impact et enfin la formulation des mesures d'ajustement.

D'après cette communication, la signature des APE aura un impact négatif certain aussi bien sur l'économie nationale béninoise que sur l'économie communautaire de la région, mais, un gain pour les consommateurs en résultera. Toutefois, cet impact positif sur le circuit du consommateur pourrait être récupéré par les intermédiaires commerciaux. Face à cette situation, l'étude a proposé certaines mesures pour palier ces aspects négatifs, notamment la dynamisation du comité de négociation et la capacité de l'économie béninoise à répondre aux chocs en négociant des compensations et en réalisant une transition fiscale incontournable.

#### **„L'impact des réformes commerciales de l'APE sur le Sénégal : une approche en Equilibre Général Calculable“**

par M. Mamadou DANSOKHO, CREA, Dakar/Sénégal

Suite aux réformes économiques et surtout commerciales introduites au Sénégal dans les années 85 dans un contexte d'ajustement, l'économie est confrontée à un problème d'équilibre général. La présente communication a évalué à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable basé sur une matrice de comptabilité sociale, les effets d'une libéralisation intégrale et partielle des échanges commerciaux (agricoles) sur l'économie sénégalaise. Pour ce faire, trois simulations portant sur les conséquences probables d'une suppression des droits de douane ont été menées et les résultats obtenus montrent que la libéralisation commerciale aura des effets défavorables sur les principaux secteurs économiques. Le communicateur a conclu qu'il aura une augmentation des importations en raison d'une baisse des prix mondiaux ; cependant, cette augmentation des importations

se fera aux dépens de la production locale dans la mesure où la diminution des prix aux producteurs découragera la production.

S'agissant des consommateurs, l'étude a constaté un effet positif sur le bien-être des ménages eu égard à la baisse significative des prix à l'importation devant se traduire par une chute des prix aux consommateurs. Toutefois, cette augmentation du bien-être du consommateur se fera au détriment de l'épargne. L'étude montre également que les recettes du gouvernement vont chuter, ce qui confirme les inquiétudes soulevées par la libéralisation des échanges. Mais, si la libéralisation est irréversible, des mesures de consolidation des finances publiques ainsi que des soutiens et aides ciblés seront nécessaires pour favoriser le développement économique national. Ce traitement spécial et différencié constitue une urgence forte pour accompagner les économies en développement dans le processus d'ouverture vers des économies plus développées. Pour finir, le communicateur a abordé quelques limites de son travail, notamment la récupération probable du gain commercial des ménages par les intermédiaires commerciaux, l'inquiétude de reprotéger l'industrie alimentaire du nord en voulant protéger l'industrie locale.

### **„La pertinence des questions de Singapour dans les négociations des APE entre les pays de la CEDEAO et l'Union Européenne“**

par Mme Abibatou DIOP-BOARE, CIRES, Abidjan/Côte d'Ivoire

Cette communication est un projet de recherche de l'atelier de Hambourg pour se pencher sur la possibilité d'intégrer les questions de Singapour, en l'occurrence la facilitation des échanges, dans les négociations des APE entre les pays CEDEAO et l'UE et ainsi fournir aux négociateurs de la CEDEAO des données relatives à ces questions de Singapour en leur proposant un argumentaire pour la mise en oeuvre des APE. Depuis leur introduction dans le programme de l'OMC en 1996, les questions de Singapour ont toujours provoqué des polémiques avec une radicalisation des positions qui a précipité l'échec de Cancun en 2003.

Si l'UE a réussi à négocier de façon conditionnelle les questions de Singapour sur les négociations agricoles avec les pays opposés à ces questions, les pays en développement par contre hésitent à s'engager en raison notamment des coûts d'investissements, des difficultés institutionnelles et du manque d'assistance appropriée.

La communication a dégagé enfin quelques pistes de réflexion en vue d'atteindre les objectifs compte tenu de l'urgence à intégrer les questions de Singapour et particulièrement la facilitation des échanges dans les négociations des APE, pour en faire de véritables instruments d'intégration économique régionale et de développement.

### **Deuxième discussion :**

Cette série de communications a été suivie d'un débat riche dont on peut retenir :

- la nature du gain du consommateur étant donné que l'augmentation des importations et la baisse des recettes fiscales devraient entraîner un recul de l'informel dont il tire profit ;
- l'auto-suspension des crevettes béninoises à l'exportation relève-t-elle des fameuses règles d'origine et qu'en sera-t-il avec les APE ?
- le choix porté sur le modèle d'équilibre partiel au lieu du modèle d'équilibre général ou du modèle de comptabilité sociale, qui semble mieux adapté pour ce genre d'exercice ;
- les limites objectives de l'étude notamment l'approche d'analyse statique utilisée ;
- la crainte de voir les Etats de la région s'enfermer dans une liaison forcée avec l'UE au détriment de l'ouverture vers d'autres régions du monde, avec les risques de détournement de commerce que cela peut impliquer ;
- la durée des mesures d'accompagnement étant donné que les économies de la région reposent essentiellement sur des recettes budgétaires et la question de la gestion de la transition des économies eu égard aux conclusions pessimistes des études

d'impact ; aussi, l'inquiétude subsiste de savoir si le renversement de tendance sera favorable ;

- l'identification des dispositifs assurant des avantages de l'APE à nos économies pour tenir compte du caractère d'accord assisté ;
- la définition d'une politique commune de concurrence qui protège contre la récupération par les intermédiaires commerciaux du gain de bien-être supposé du consommateur ;
- les difficultés d'accès au marché européen ;
- le choix porté sur la comptabilité sociale, un modèle jugé dépassé ;
- une certaine contradiction dans les conclusions de l'étude ;
- les élasticités prises en compte dans l'étude, notamment pourquoi les mêmes valeurs pour toutes ces élasticités ;
- les hypothèses mêmes du modèle, notamment la non prise en compte du secteur informel ;
- le nombre de pays couverts par l'étude ;
- le problème d'incompatibilité au niveau régional et individuel ;
- la question de transparence des marchés publics ;
- la base de discussion des questions de Singapour pour les ACP.

Ces diverses préoccupations ont reçu des réponses des communicateurs dont les points essentiels laissent retenir :

- malgré l'absence de consensus au niveau de l'OMC, les questions de Singapour peuvent bien être intégrées aux APE ;
- l'apparente contradiction est un problème d'interprétation. En effet, la baisse du prix à la consommation est plus importante que la baisse du revenu nominal ;
- la question des élasticités est un vieux débat, mais un enjeu de sensibilité traduisant la réaction variée d'un secteur par rapport à un autre ;
- la question du choix de cette matrice répond au besoin de satisfaction du désir des décideurs. Il est effectivement possible de procéder à une désagrégation du secteur de commerce extérieur de manière à faire ressortir les échanges entre l'UE et l'UEMOA. Toutefois, l'UE reste le partenaire commercial dominant ;
- le secteur informel n'est pas pris en compte, mais cette possibilité ne pose pas problème ;
- l'inquiétude fondamentale vient du fait que l'APE érige une zone de libre échange entre deux zones de niveaux de développement assez différents sans toutefois une préparation véritable, comme dans le cas de l'élargissement de l'UE, l'étude est en ce sens un plaidoyer vis-à-vis des partenaires et des opérateurs économiques ;
- l'APE constitue un problème surtout pour les petites économies. C'est le cas d'une économie fragile comme celle du Bénin où il a suffi de la fermeture de la frontière par le Nigeria pour que le Bénin perde le tiers de ses recettes ;
- la difficulté d'orienter les dépenses vers des investissements productifs eu égard à la provenance et les exigences des créanciers, d'où la nécessité pour l'Etat de dégager des ressources suffisantes pour faire sa politique économique (souveraine) ;
- si la matrice est souvent très peu utilisée, pour sa mise à jour la question fondamentale est de savoir si l'économie a enregistré un changement majeur ; des méthodes existent pour effectuer cette actualisation.

## **Mercredi 15 septembre 2004**

### **Troisième session**

#### **L'Impact des Accords de Partenariat Economiques ACP/UE sur les pays de la CEDEAO**

##### **„Une analyse empirique des effets commerciaux et budgétaires“**

par M. Matthias BUSSE, HWWA, Hambourg/Allemagne

Cette communication a porté sur l'étude réalisée par l'Institut de Hambourg avec l'appui financier de la Friedrich Ebert Stiftung, afin d'évaluer à l'aide d'un modèle d'équilibre partiel essentiellement les effets commerciaux et budgétaires pouvant découler de l'ouverture des marchés des pays de la CEDEAO, y compris la Mauritanie, aux produits de l'UE dans le cadre de l'APE. L'approche adoptée par le communicateur a consisté à présenter la méthodologie, les résultats obtenus et enfin les conclusions et attentes de l'étude.

Les conclusions de cette étude ne sont guère plus optimistes que celles des études d'impact réalisées aussi bien au Bénin qu'au Sénégal et qui ont conclu que les APE constituent une contrainte extérieure majeure sur les secteurs productifs de l'économie de la région, notamment les secteurs textile, automobile et agricole.

En ce qui concerne les effets commerciaux, l'étude a montré que les effets de création de commerce domineront les effets de détournement de commerce dans l'ensemble, sauf au Ghana où les deux situations seront presque identiques. De ce point de vue, la signature et la mise en œuvre de l'APE sont susceptibles d'améliorer les niveaux globaux du bien-être dans les pays de la CEDEAO et en Mauritanie.

S'agissant des effets budgétaires, l'étude a prouvé que la suppression des droits de douane consécutive à l'entrée en vigueur de l'APE provoquera une chute des recettes fiscales et par ricochet une chute des recettes budgétaires dans l'ensemble des Etats de la région, les uns étant beaucoup plus affectés que d'autres par rapport aux droits sur les importations, notamment le Cap-Vert (79,9%) et la Gambie (65%) alors que le Niger est moins touché (29,6%).

Enfin, l'étude a suggéré quelques mesures d'accompagnement et le renforcement des capacités institutionnelles pour faire de l'APE un instrument de développement adapté aux économies de la région.

### **Troisième discussion:**

Au nombre des contributions, observations et questions soulevées par les participants, on peut retenir :

- Une erreur matérielle dans le document de traduction française (formule mal reproduite) ;
- La stratégie à utiliser afin d'inscrire de manière idoine dans les négociations le principe du traitement spécial et différencié applicable aux pays en développement et aux PMA au sein de l'OMC ;
- Les restrictions de l'étude eu égard à la non prise en compte du secteur pétrolier et des taxes à l'exportation, la nécessité de l'adoption d'une stratégie régionale pour les négociations avec l'UE, la nécessité de la recherche d'une nomenclature plus détaillée au lieu de 4 chiffres actuellement ;
- Le faible niveau de développement de l'appareil productif et des infrastructures dans les pays de la CEDEAO et le problème de la compétitivité de nos entreprises ;
- La limitation de la comparaison à la seule étude de la CAPE, alors que plusieurs autres études existent ;
- La possibilité d'agrégation au niveau régional ;
- Les effets négatifs de la libéralisation des échanges sur les industries locales et surtout l'agriculture des pays de la CEDEAO ;
- La nécessité d'approfondir l'implication de l'étude en terme de politique économique pour les Etats de la région ;
- La recherche de la coopération entre la CEDEAO et l'UEMOA pour exploiter les données afin de dépasser les niveaux actuels d'agrégation ;

A ces différentes préoccupations soulevées, le communicateur a essayé d'apporter des éléments de réponses. Il ressort en effet :

- La difficulté voire la complexité de conduire une telle analyse assez fouillée au niveau de la CEDEAO, la difficulté au niveau national d'aborder diverses questions ;
- La non prise en compte des taxes à l'exportation par défaut de données ;
- En dehors de la difficulté de répondre aux questions liées aux produits sensibles, il y a aussi les conflits internes dans certains pays de sorte que l'étude s'est limitée à ces deux aspects commerciaux et budgétaires ;
- La non validation des études de la CEDEAO à temps, de sorte qu'elles ne pouvaient pas être citées.

#### **Quatrième session**

##### **Options pour les négociations et pour des politiques**

###### **„L'option de l'APE : une évaluation comparative et les prémices de base“**

par M. Axel BORRMANN, HWWA, Hambourg/Allemagne

Après avoir passé en revue d'autres options de politiques commerciales que pourraient utiliser les pays ACP, le communicateur a présenté les implications des APE et formulé des suggestions en vue de renforcer les négociations des pays de la CEDEAO avec l'UE.

Si les pays de la CEDEAO ne signent pas un APE avec l'UE, ils pourraient passer des préférences des ACP à celles de l'initiative « Tout sauf les armes » (TSA) ou du système généralisé de préférences (SGP), le choix possible doit tenir compte du passage de non-réciprocité à la réciprocité. Pour donc conclure les APE, un engagement politique régional fort et durable sera nécessaire pour approfondir le processus d'intégration régionale. Aussi, le choix définitif des APE exige des mesures d'accompagnement et pour ce faire, des réformes aussi bien nationales que régionales concernant l'adoption de politique macroéconomique saine et rigoureuse et un rythme graduel de libéralisation en terme d'accès au marché.

###### **„Le commerce, l'intégration économique et le rôle des institutions“**

par M. Matthias BUSSE, HWWA, Hambourg/Allemagne

Cette communication, qui s'est surtout penchée sur les effets de l'intégration économique et les rôles des institutions, a, de façon méthodique, présenté les fondements théoriques de l'intégration pour enfin dégager des implications de politique. Ainsi, le communicateur a mis l'accent sur les effets statiques et dynamiques de l'intégration économique, le cadre possible pour bénéficier des avantages, notamment la relation entre le commerce et les flux d'investissements étrangers. Pour finir, il a évoqué des pistes de réflexion au sujet de la problématique institution, commerce et institution et croissance économique.

##### **Quatrième discussion :**

Les discussions ont permis d'évoquer des préoccupations diverses dont notamment :

- La clarification de la question de cumul par un pays des options initiative TSA et le SGP et plus spécifiquement, la signature de l'APE entraînera-t-elle la perte des avantages liés à TSA ;
- La question des ressources additionnelles que l'UE devra mettre en place pour faire face aux nombreux besoins de financement des pays de la région ;
- La question des règles d'origine, la compatibilité avec les règles de l'OMC ;
- Le problème des institutions, tant au plan crédibilité, valeur et cohérence dans les décisions et le devenir des accords en cas de défaut de stabilité ;
- La non application et le non respect des règles établies ;

- La place du débat sur les subventions au coton dans le cadre des négociations des APE ; le problème du coton ouest-africain serait-elle un problème des institutions régionales ;
- La place de l'UEMOA au niveau de l'OMC ;
- Le lien entre le commerce international et la lutte contre la pauvreté à travers l'intégration du commerce international dans le DSRP.

Ces diverses préoccupations ont reçu des communicateurs quelques éléments de réponses appropriés. Ainsi, on peut retenir que :

- l'instabilité affecte négativement l'environnement des affaires. Il y a donc lieu de veiller non seulement à la qualité et à la valeur mais aussi à la consistance des politiques économiques. Toutefois, des pays comme l'Italie, la Russie ont pu évoluer malgré des problèmes de corruption ;
- un marché régional ne peut se construire sans un cadre institutionnel régional adéquat surtout en matière de mécanisme de concurrence ;
- la nécessité pour l'UE d'évoluer vers des RO beaucoup plus libérales en conformité avec la libéralisation du commerce au sens de l'Accord de Cotonou ;
- la nécessité pour l'APE d'induire la croissance devant alléger la réduction des contraintes et l'urgence pour la région d'œuvrer pour un développement institutionnel public plus propice ;
- le problème du coton souligne en réalité les distorsions désormais visibles au niveau multilatéral avec l'installation de l'organe de règlement de l'OMC.

## Jeudi 16 septembre 2004

### Cinquième session

#### **Comment procéder dans les négociations de l'APE ?**

#### **„Recommandations pour une position commune de la CEDEAO dans les négociations“**

par M. Akou ADJOGOU, Secrétariat de la CEDEAO, Abuja/Nigeria et  
M. Mamadou SAMB, Commission de l'UEMOA, Ouagadougou/Burkina Faso

Les participants des ministères, du Secrétariat de la CEDEAO et de la Commission de l'UEMOA ont tenu une réunion à huis clos. Le mandat de cette session est de développer une stratégie régionale idoine pour assurer une gestion efficace de la conduite des négociations de l'APE entre la CEDEAO et l'UE.

Les travaux de cette réunion, présentés et approuvés en plénière, ont permis à l'atelier de dégager les grandes lignes des conclusions et des recommandations pour une position commune de la CEDEAO dans les négociations.

### Sixième session

#### **Conclusion et recommandations**

Au terme des travaux, les participants, sur la base des différentes communications et des discussions riches et parfois controverses mais surtout au regard des principales conclusions des études d'impact, notamment l'étude réalisée par l'Institut de Hambourg, ont formulé les grandes conclusions et recommandations dont la teneur suit :

- la nécessité de rendre effective l'Union douanière de la CEDEAO avant la mise en place de la zone de libre échange entre la région Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne ; des dispositions devront également être prises pour une plus grande libéralisation du commerce des services dans la région, eu égard à l'importance des services dans la recherche de la compétitivité ;
- la nécessité de mettre en place, et de façon urgente, des programmes de renforcement des capacités de la Commission de l'UEMOA et du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO, ainsi que des administrations nationales en charge des négociations pour le compte de la région Afrique de l'Ouest ;
- la nécessité de la mise à niveau de l'appareil productif et des infrastructures avant toute ouverture à la concurrence européenne, afin d'améliorer les capacités de production et lever les contraintes d'offre ; cette remise à niveau devra également concerner directement les producteurs grâce à des programmes de formations appropriés ;
- la nécessité d'adapter les instruments d'appui au secteur privé, prévus dans l'Accord de Cotonou, aux besoins réels des entreprises de la région ;
- la nécessité pour l'Union Européenne de respecter ses engagements visant à faire de l'Accord de Cotonou un réel instrument de développement, en mettant en place des ressources suffisantes pour accompagner les Etats de la région et leur permettre de faire face aux différents coûts d'ajustement liés à la mise en œuvre de l'APE ;
- l'urgence pour nos pays et nos organisations régionales d'améliorer la gouvernance générale y compris la qualité institutionnelle et tout particulièrement l'environnement des affaires pour mieux attirer les investissements potentiels ;
- la nécessité pour nos pays de mobiliser également des ressources internes pour financer une partie des coûts d'ajustements consécutifs à la mise en œuvre de l'APE et compléter ainsi les ressources que l'Union Européenne et d'autres partenaires au développement pourraient dégager ;
- la nécessité d'accorder, lors des négociations de l'APE, une importance toute particulière à la question des règles d'origine et des normes appliquées par l'Union Européenne, compte tenu de l'influence que les décisions prises à ce sujet peuvent avoir sur la capacité réelle de nos pays à assurer un meilleur accès de leurs produits sur les marchés de l'UE. Il est également suggéré que la question des ADPIC occupe une place importante dans les négociations ;
- la nécessité pour la région d'élaborer dès à présent des projets et programmes de mise à niveau de nos économies, à mettre sur la table des négociations ;
- la nécessité d'améliorer la méthode d'évaluation de l'impact de l'APE sur les pays de la région, en veillant notamment à privilégier une approche régionale et en élaborant à moyen terme un modèle d'équilibre général calculable, jugé beaucoup plus pertinent pour ce genre d'exercice ; l'utilisation à court terme du modèle développé par le HWWA est néanmoins recommandée pour procéder à la détermination des listes de produits sensibles au niveau régional ;
- les effets de la libéralisation du commerce des services entre l'UE et les pays de la CEDEAO devraient également faire l'objet d'étude ;

- la nécessité d'une meilleure organisation et d'une représentation effective de la société civile, notamment par une définition précise et le renforcement des capacités de ses composantes, afin de lui faire jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu dans les négociations et dans le partenariat ACP-UE ;
- la nécessité pour nos pays d'accorder une importance particulière à la préparation de la revue à mi-parcours des négociations de l'APE prévue en 2006, sans oublier la revue à mi-parcours du 9<sup>ème</sup> FED qui doit se dérouler en 2005, compte tenu de l'impact que ces deux exercices devraient avoir sur la poursuite des négociations ;
- l'urgence de rendre opérationnels les Comités techniques d'appui prévus dans le cadre de la structure régionale de négociations de l'APE ; dans le même ordre d'idées, la Task Force de Préparation Régionale devrait se mettre au travail en vue d'assurer une mobilisation rapide des ressources nécessaires au renforcement des capacités de la région, dans la perspective d'une mise en œuvre efficiente de l'APE ;
- la nécessité de décliner en chronogramme opérationnel le calendrier contenu dans la feuille de route des négociations pour permettre à tous les acteurs de mieux programmer et gérer leur participation aux négociations ; à cet égard, les thèmes de négociation programmés à court terme dans la feuille de route concernent: la facilitation du commerce, les obstacles techniques au commerce, les mesures SPS et les mesures de protection aux frontières, ainsi que les actions de renforcement des capacités dans ces domaines à soumettre à la Task Force de Préparation Régionale.

Enfin, l'atelier régional adresse ses sincères remerciements à la Friedrich Ebert Stiftung, à l'Institut de Hambourg (HWWA) et aux autorités de la République du Bénin.

### **Cérémonie de clôture de l'atelier**

Après la présentation des grandes conclusions et recommandations de l'atelier par le rapporteur général, deux allocutions vont marquer la fin des travaux.

Dans son allocution, M. Axel SCHMIDT, s'est réjoui des résultats encourageants auxquels est parvenu l'atelier. Il a tenu au nom de la Fondation Friedrich Ebert à remercier le Ministre des Finances et de l'Economie et a rappelé aux participants la nécessité de continuer le processus qu'il souhaite encore accompagner activement avant son départ pour Singapour.

L'insigne honneur est alors revenu au Directeur de Cabinet du Ministre des Finances et de l'Economie, M. Jean-Yves SINZOGAN, de clôturer l'atelier. Pour le Directeur de Cabinet, l'atelier a le mérite de situer les efforts d'intégration régionale dans un contexte où la nécessité de l'intégration régionale des Etats de la CEDEAO doit, au-delà des relations historiques avec l'UE, tenir compte de l'urgence de l'élargissement des relations commerciales à l'économie mondiale.

Il a exprimé les remerciements du Ministre, formulé sa reconnaissance pour la présence effective d'imminents représentants dans la salle et félicité la Friedrich Ebert Stiftung pour son travail et sa concentration sur cette thématique des APE.

Pour finir, il a déclaré clos les travaux de l'atelier régional de Cotonou tout en souhaitant bon retour aux participants et en les rassurant de la disponibilité du Bénin à accueillir les travaux futurs.

Le Rapporteur  
Jean-Cocou KPADE